



Échelle 1 : 4 264

0 100 m

Introduction :

Cette étude fait écho à la demande de l'association SPAM de réaliser une étude et une analyse d'ensemble du site singulier du Vallon du Groseau, en lien avec le village de Malaucène. L'objectif étant d'en établir les enjeux paysagers. Nous déterminerons donc la vocation de ce site au regard de ces enjeux, de manière à objectiver sa mutation possible vers un projet de requalification du périmètre des anciennes papeteries.

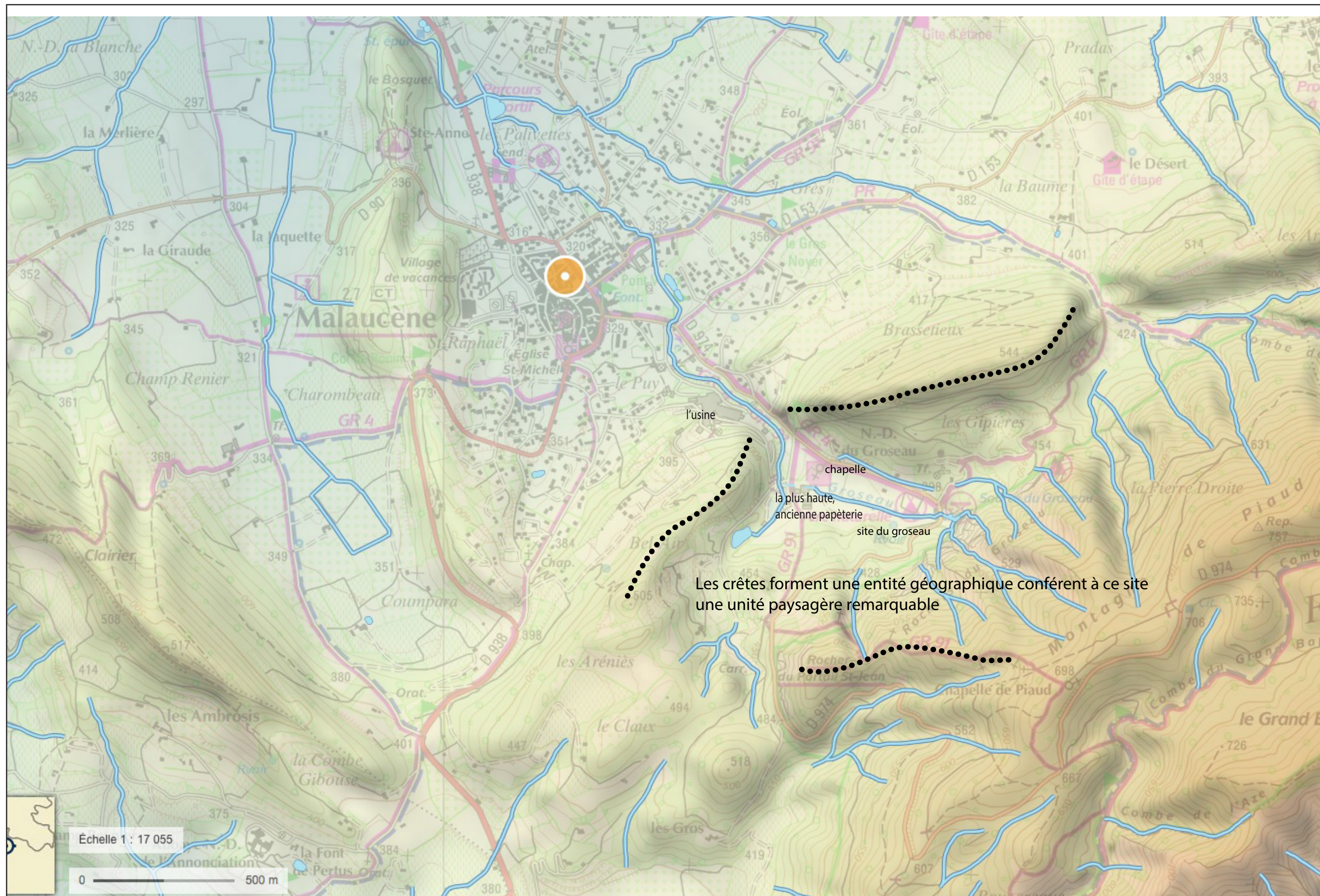


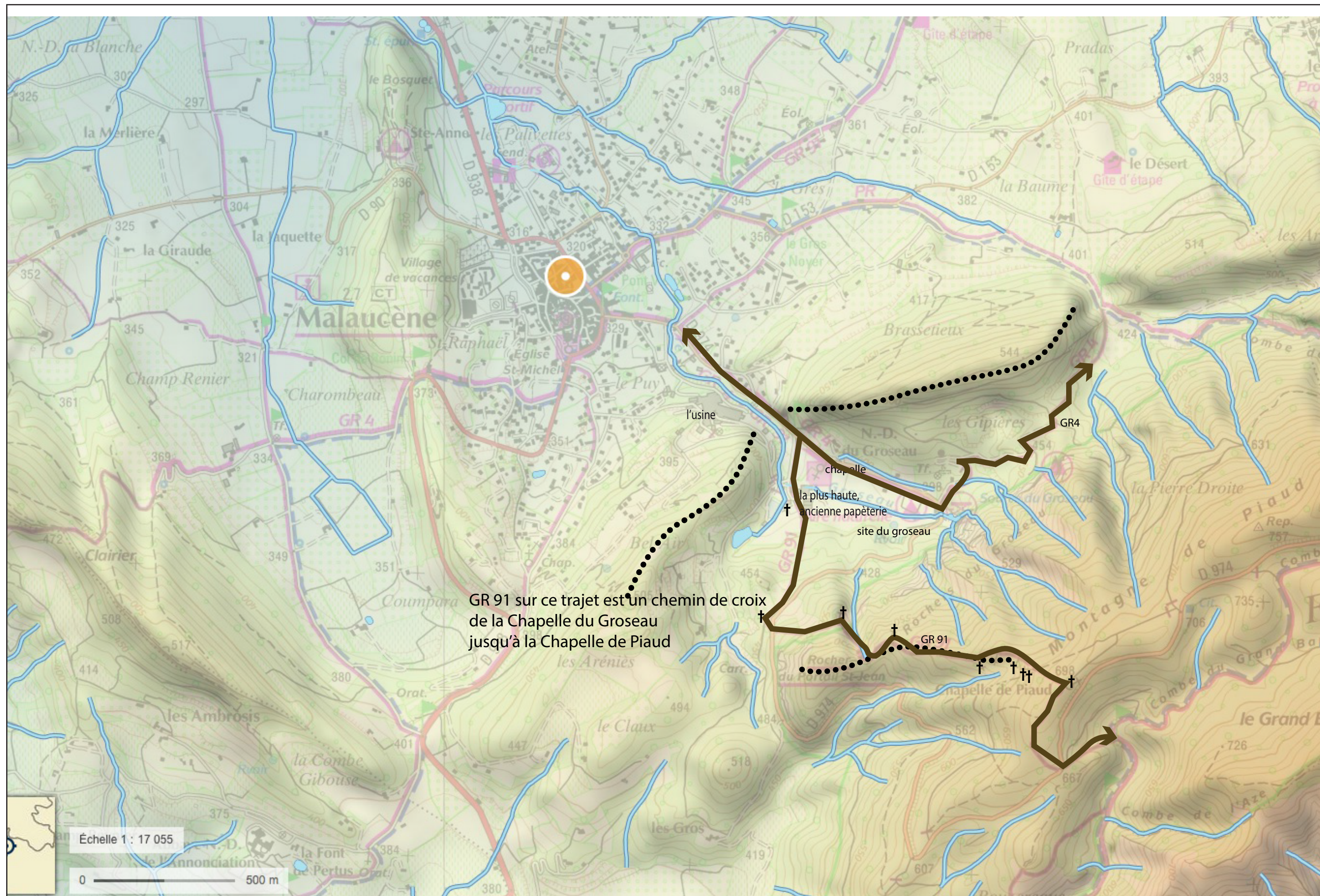
vue depuis le haut du serre
au nord (donc vue vers le sud)

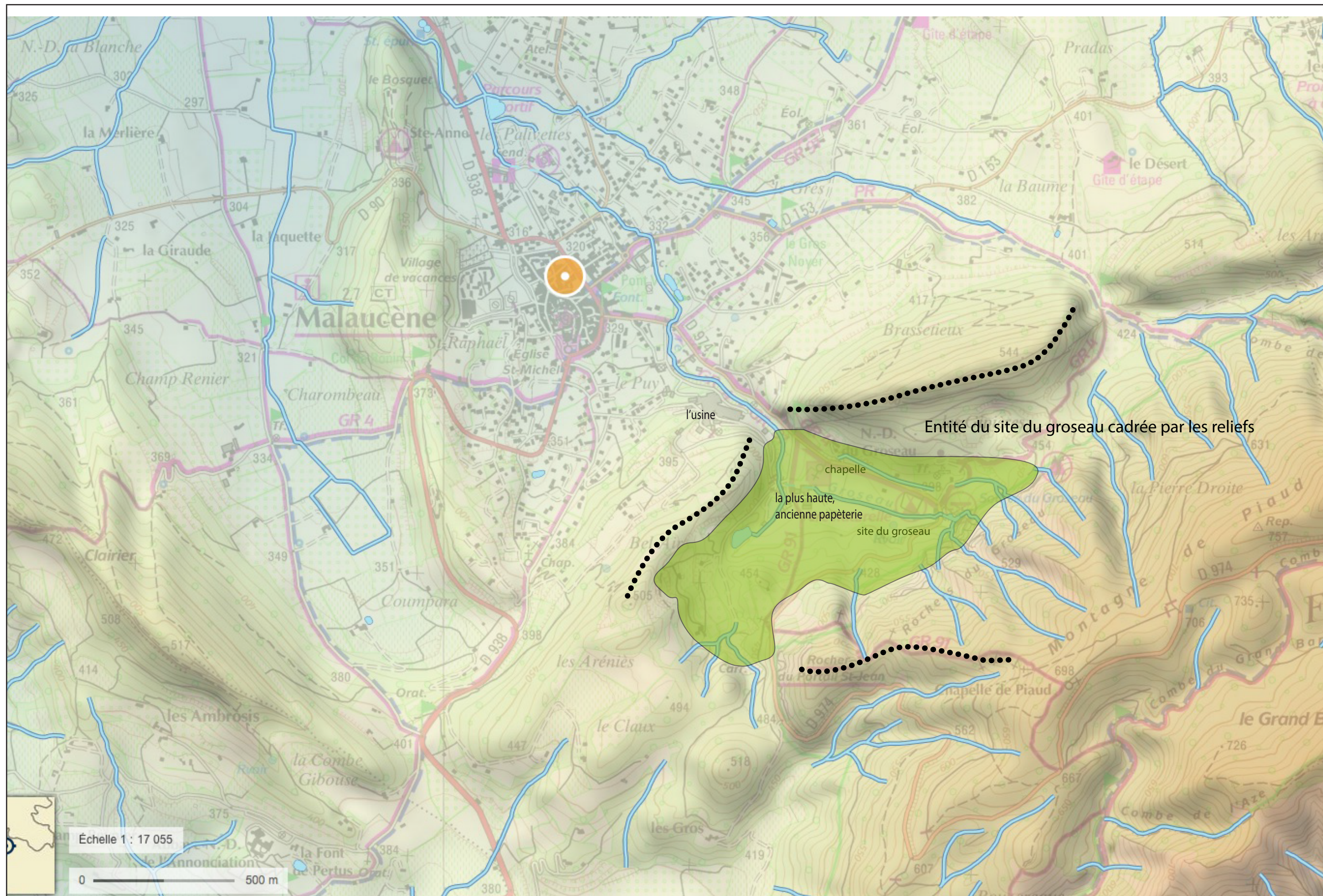
L'entité paysagère du Groseau où se situe "la plus haute", à gauche de l'éperon rocheux sur la photo, est un lieu remarquable à plusieurs titres :

- Site classé des sources du Groseau
- Monument historique de la chapelle du Groseau
- Perspective monumentale en lien avec l'échelle des montagnes,
- Perspective pittoresque représentée par des micro-paysages de qualité (les sources, le petit lac, l'ombrage des grands arbres autour du lac, les anciennes terrasses agricoles, l'irrigation gravitaire très ancienne, la qualité de l'écrin formé par une géographie singulière, l'espace ouvert global du site, la présence de la chapelle, la présence du bâtiment des plâtrières).
- Le resserrement des crêtes en direction du village.
- Les sentiers anciens et les sentiers de grande randonnée offrant des co-visibilités singulières.
- Site archéologique de qualité.

L'entrée vers le village est une perspective monumentale appuyée par le resserrement des crêtes entre lesquelles passe la route départementale. Cette perspective monumentale se double de perspectives pittoresques mises en valeur par l'association de micro-paysages entre eux : les sources et le lac du Groseau,







l'ambiance ombragée des hauts arbres présents sur le site, les paysages ouverts enserrés dans une géographie singulière et preignante, la qualité des perspectives en co-visibilité depuis le haut des reliefs (présence de chemins de randonnée et de promenade) mais également depuis le bas. On peut découvrir d'anciennes restanques nourricières et en regardant d'un peu plus près, observer que le sol de ces anciennes restanques semble de bonne constitution agronomique (bonne structure en profondeur).

Le foin est le pétrole de l'époque : c'est lui qui fait avancer les chevaux qui font avancer les voitures. Les prairies du Groseau et de Malaucène sont de plus en plus célèbres. Leur prix de vente le prouve. Il faut se souvenir que tant que le canal de Carpentras n'a pas été creusé (après 1850), la plaine comtadine ne portait que des cultures au sec à quelques rares exceptions près. A Malaucène de nombreux propriétaires étaient des rentiers vivant notamment du fermage des prés.

Deux anciens bâtiments emblématiques se répartissent dans ce lieu assez loins l'un de l'autre pour éviter toute concurrence esthétique : la chapelle classée et les anciennes plâtrières en ruine occupent ce vaste site. Des bâtiments des anciennes papèteries occupent aussi les parcelles situées au sud du monument classé de la chapelle du Groseau : ces bâtiments sont de qualité inégale. Une ancienne bâtisse des papèteries est intéressante par son ancienneté. Par contre les deux hangars désaffectés sont de qualité médiocre et d'usage obsolète car leur facture est quelconque voire incongrue dans ce site majestueux.

Tout ce dispositif est enserré dans un écrin boisé, sur les coteaux principalement, mais aussi la présence d'une fine ripisylve anime le fond du vallon. Des alignements de conifères viennent concurrencer cette ripisylve et n'ont rien à faire dans ce fond de vallon : probablement ont-ils été plantés pour cacher l'ancienne papèterie à moins qu'ils ne servent à exploiter en bois de production une partie de ces terres.

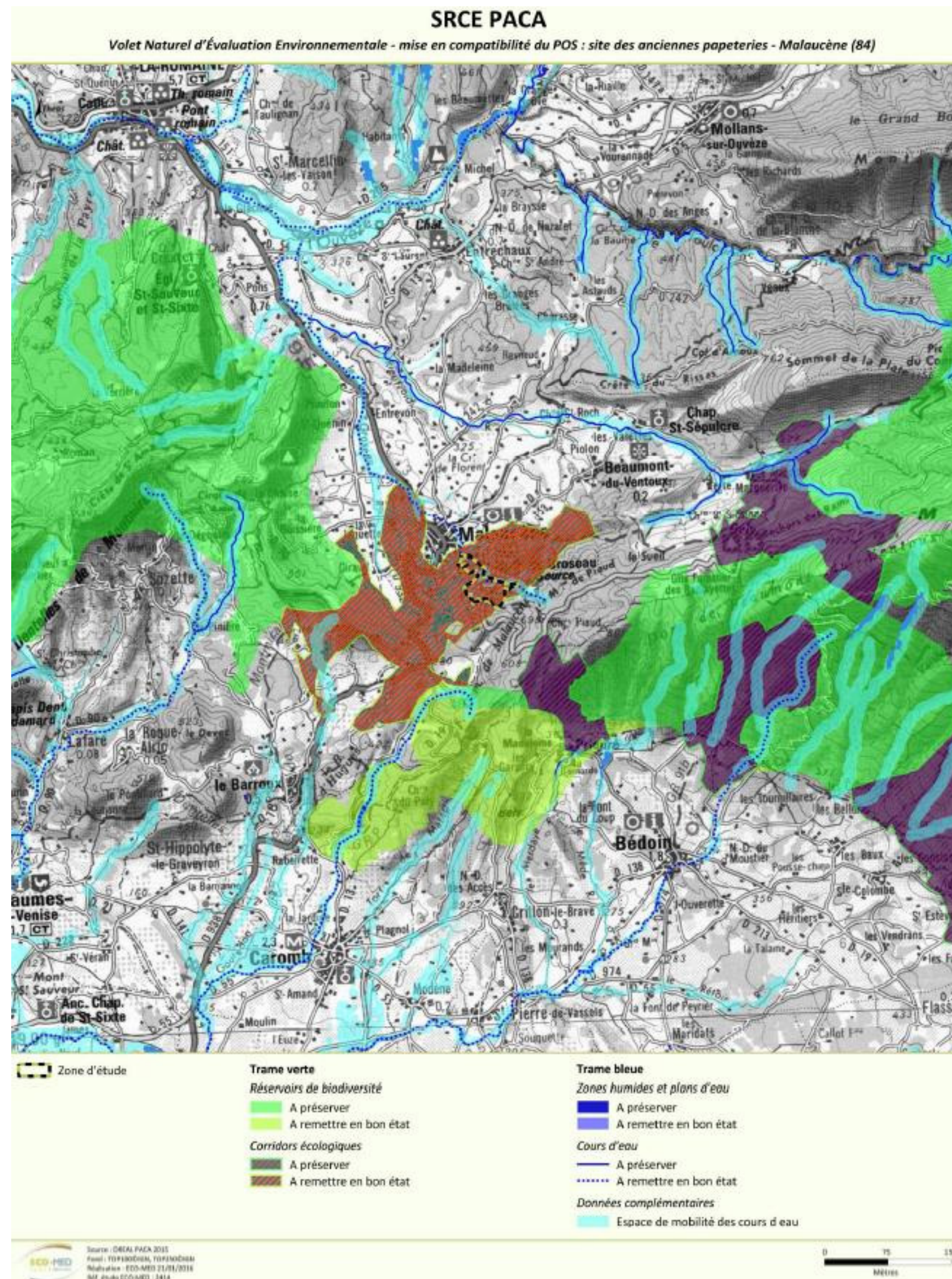
On trouve aussi d'anciens canaux d'irrigation, pour certains antiques (voir synthèse d'une note d'expert en archéologie) qui montrent la présence séculaire d'une activité liée à la présence de l'eau : le caractère agricole est appuyé par la présence de canaux d'irrigation antiques.

Des études montrent également une pollution dangereuse pour la qualité des eaux du ruisseau du Groseau en aval du terrain des anciennes papèteries. Il faudra donc prêter une attention particulière à cette propriété.

Au titre du Grenelle de l'Environnement et de la loi ALUR, la valeur agronomique des sols (non pollués) est à préserver.

Le potentiel agricole du site semble donc important : espace irrigué et irrigable par les sources du Groseau et site occupé depuis l'antiquité selon l'étude archéologique relevant les enjeux locaux.

Compte tenu de la vocation ancienne dévolue à la qualité nourricière des terres, la loi Alur permet de protéger ce site au titre de la qualité agronomique des sols et des paysages pittoresques du Vaucluse.



MALAUCENE SOURCE DU GROSEAU

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 12 octobre 1912

Propriété

Commune

Superficie

4 500 m2 environ

(d'après calcul de la surface du périmètre de protection)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

«Mon attention a été appelée sur la menace qui plane sur le site très intéressant constitué par les sources et l'étang de Groseau par suite de l'existence d'une platrière et d'une usine d'exploitation situées à proximité et qui ne sont plus séparées que par un mince rideau d'arbres de ce point remarquable.

D'autre part, d'importantes papeteries voisinent avec la chapelle de Groseau et, sous un certain angle, compromettent déjà la vue de ce très bel édifice.»

Extrait du courrier du Directeur de l'Architecture au Président de la Commission départementale des sites - Mai 1949 (dossier Ministère)



Caractères singulier au titre de l'écologie et de la protection du site :

La carte du SRCE (carte ci-contre) :

Cette carte montre avec évidence que les éléments de biodiversité (tâche marron) sont dégradées et demandent à être renforcés. Cela signifie que les projets à venir dans ce secteurs doivent être préalablement des projets de confortement et amélioration des conditions écologiques, donc devront être plutôt des projets de renaturation. Des projets d'artificialisation des sols ne sauraient de prime abord valoriser le retour à la biodiversité ordinaire et singulière, le respect de l'espace de mobilité du Groseau est un facteur de renforcement de la biodiversité et de la sécurité en cas de crue..

Les protections des éléments du site :

Le site du vallon du Groseau est classé « site à caractère remarquable » et abrite actuellement deux sites classés, à savoir :

- la chapelle du Groseau fut classée parmi les « monuments nationaux » en 1853, puis confirmée comme Monument Historique le 18 août 1914.

- la source du Groseau a été classé parmi les sites et monuments naturels par arrêté le 12 octobre 1912.

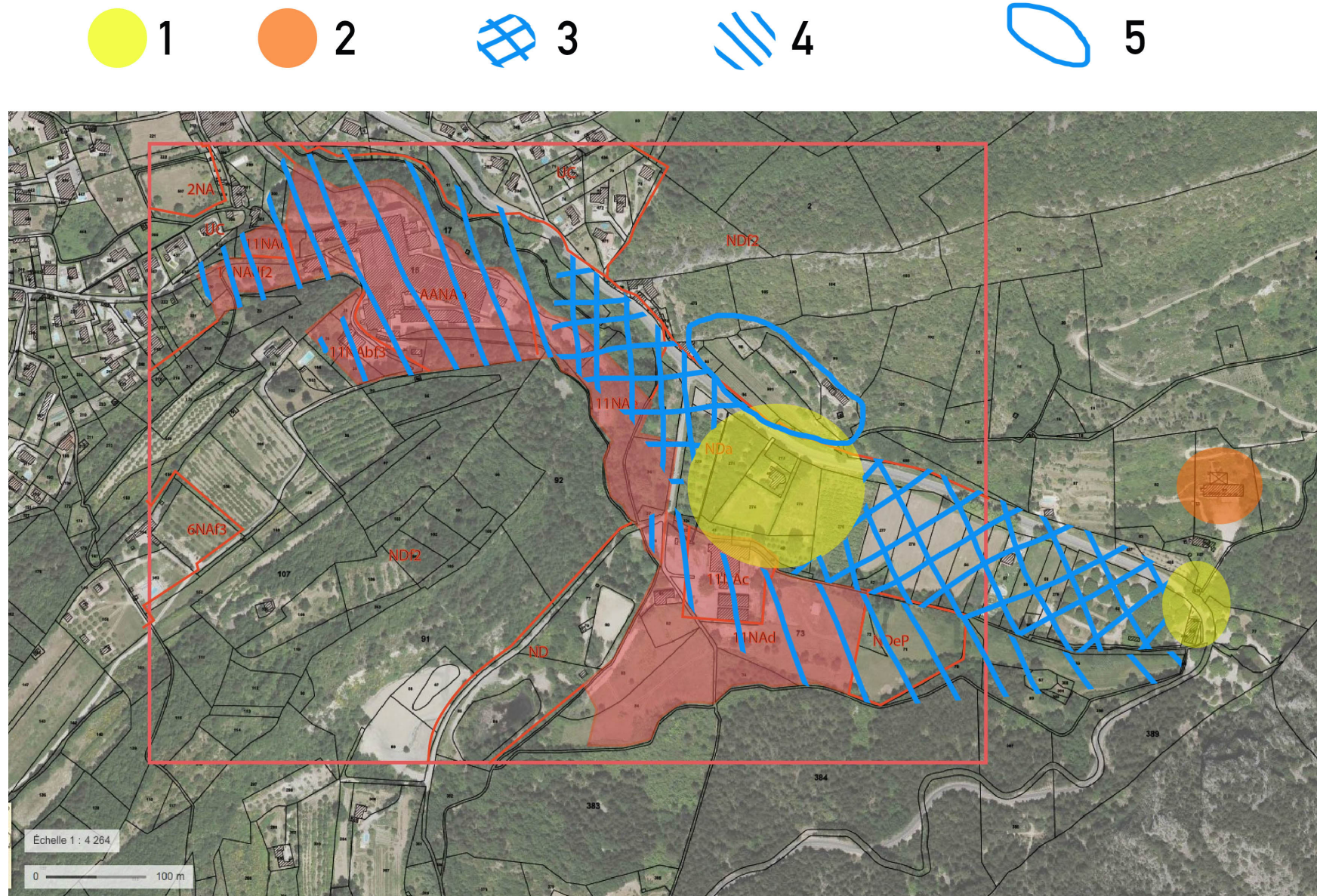
Par ailleurs, le secteur a fait l'objet de plusieurs mesures de sauvegarde et de protection. Il a été déclaré « Zone de protection archéologique », est inscrit à l'inventaire du patrimoine naturel « Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, (présence de la vipère Orsini par. ex.), et il fait partie de la « zone tampon » de la réserve de biosphère du Mont Ventoux où sont autorisés un tourisme doux proche de la nature et des activités pédagogiques ou de recherche (doc. CAUE, 2000, p.22). Il est aussi reconnu d'intérêt majeur au titre de la directive Habitat.

«Mon attention a été appelée sur la menace qui plane sur le site très intéressant constitué par les sources et l'étang de Groseau par suite de l'existence d'une platrière et d'une usine d'exploitation situées à proximité et qui ne sont plus séparées que par un mince rideau d'arbres de ce point remarquable.

D'autre part, d'importantes papeteries voisinent avec la chapelle de Groseau et, sous un certain angle, compromettent déjà la vue de ce très bel édifice.»

Au regard de ces éléments qui font de ce site un lieu particulièrement exceptionnel, il semblerait approprié d'anticiper tout dispositif visant à fragiliser encore l'intégrité écologique et historique de ce lieu.





La source du Groseau se trouve à 1,5 km de la sortie de Malaucène, au départ de l'accès au Mont Ventoux par sa face Nord, à l'endroit où la route départementale 974 forme un lacet au pied du relief naissant de la montagne. Grâce à cette source ce site a été depuis des temps immémoriaux (certains éléments connus et attestés remontent à 2200 ans) un haut lieu de culte et de rassemblement populaire (la fameuse stèle avec son inscription gallo-grecque louant le dieu Graselos, qui se trouve aujourd'hui à l'intérieur de la Chapelle Notre Dame du Groseau, à deux pas de la source, en est un exemple). Une autre preuve de l'importance de ce lieu depuis les temps anciens sont les gros blocs de pierre taillée qui servent aujourd'hui comme table de pique-nique à côté du lac de la source qui sont en vérité des lamiers (qui bordaient les toits de bâtiments protohistoriques) reconnaissables par une gouttière creusée de chaque côté dans le sens de la largeur qui dirige l'eau de pluie vers le bord du toit.

Ensuite, pendant la conquête romaine fut construit un aqueduc qui alimentait la ville de Vaison avec l'eau du Groseau. Plus près de nous, après une première fondation d'un monastère « St. Victor et St. Pierre » en 684 (à l'emplacement de l'actuelle Chapelle du Groseau) qui fut détruit en 739 probablement par les Sarrasins, une seconde fondation du monastère en 1059 (« Ste. Marie du Groseau ») est attestée en 1079 par Grégoire VII au bénéfice de St. Victor de Marseille. De 1309 à 1313 le pape Clément V, premier pape d'Avignon, y passa 385 jours pour trouver l'air pur et le repos nécessaire à sa santé précaire et fit construire un palais...

En 1557 un premier moulin à papier fut construit non loin de la chapelle, initiant une longue tradition de fabrication de papier à Malaucène qui fut brusquement interrompu en 2009 par la fermeture de l'usine actuelle Légende de la carte du parcellaire.

1 : Grand cercle jaune : La chapelle du Groseau et son contexte immédiat : monument classé « Monument historique » ; périmètre de 500 m inconstructible (selon les dispositions de la loi). Fort potentiel archéologique antique et médiéval.

Petit cercle jaune : le site de la source du Groseau avec dalles en calcaire témoins d'une construction et d'un lieu d'occupation pré-romain. Fort potentiel archéologique.

2 : Site des plâtrières : monument témoin du patrimoine industriel du XIXème et XXème siècle. A protéger et à réhabiliter ainsi que son cadre naturel immédiat.

3 : Zone à potentiel archéologique élevé (aqueduc antique, zone d'occupation diverses).

4 : Zone à potentiel archéologique éventuel.

5 : Zone de terrasses de cultures (restancas) à préserver en l'état, témoins de pratiques culturelles pré-mécanisées.

Toute opération immobilière éventuelle dans les zones 3 et 4 doit être soumise, de par la loi, à diagnostic archéologique.

(Carte établie par Joël-Claude MEFFRE, notamment sur la base de l'examen des documents d'archive, des publications historiques et de la Carte archéologique de la Gaule Romaine (Provost, Meffre, 2003).

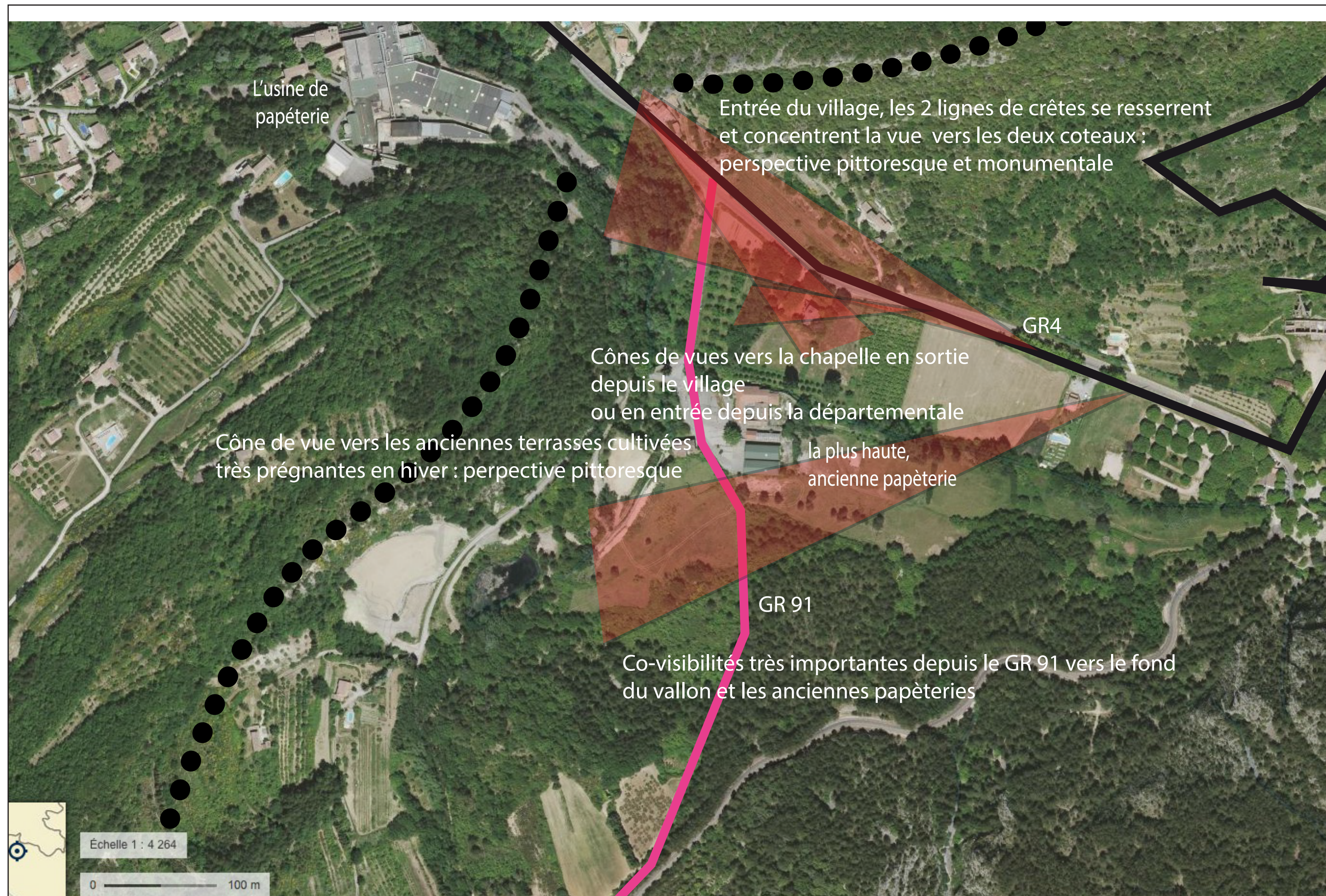
Enjeux

- Un site archéologique important.
- Unité paysagère cohérente et unitaire (excepté les conifères plantés le long du Groseau).
- Le relief forme une «porte» entre le site du pied du Ventoux (Fontaine du Groseau) et le village.
- Les parcours des GR 91 et GR 4 doivent être préservés dans la lecture des paysages qu'ils donnent (cohérence de site).
- Les cônes de vue notamment en hiver (lorsque les arbres n'ont plus de feuilles) doivent être préservés notamment ceux qui s'ouvrent sur le sud de la Chapelle du Groseau vers les anciennes restanques productives.
- Le bâti ancien des anciennes papèteries derrière la chapelle est dégradé mais propose de la surface de plancher.
- Les deux hangars de ces mêmes papèteries sont obsolètes et sans intérêt architectural.
- La chapelle classée et le bâtiment en ruine des plâtrières sont des éléments patrimoniaux intéressants.

Au regard de ces nombreux enjeux à l'échelle de ce site prestigieux, nous devons dégager des objectifs cohérents et du point de vue des qualités du site mais également de ses points négatifs .

Objectifs

- préserver l'intégrité du site (cônes de vue, enlever les rideaux de conifères le long du ruisseau, terrasses anciennes, prairies, l'eau).
- requalifier le bâti dégradé ou bien le détruire et «re-naturer».
- protéger les abords de la chapelle
- protéger la qualité des parcours du GR 91 et du GR4 notamment (chemin de croix jusqu'à la chapelle de Piaud)
- protéger la ressource en eau et l'espace de mobilité du Groseau.
- mettre en valeur les canaux antiques
- Proposer une requalification générale du site en zone naturelle (confortement de la biodiversité, dépollution des sols par phyto-épuration par exemple, ...).



L'usine de
papèterie

Entrée du village, les 2 lignes de crêtes se resserrent
et concentrent la vue vers les deux coteaux :
perspective pittoresque et monumentale

GR4

Cônes de vues vers la chapelle en sortie
depuis le village
ou en entrée depuis la départementale

Cône de vue vers les anciennes terrasses cultivées
très prégnantes en hiver : perspective pittoresque

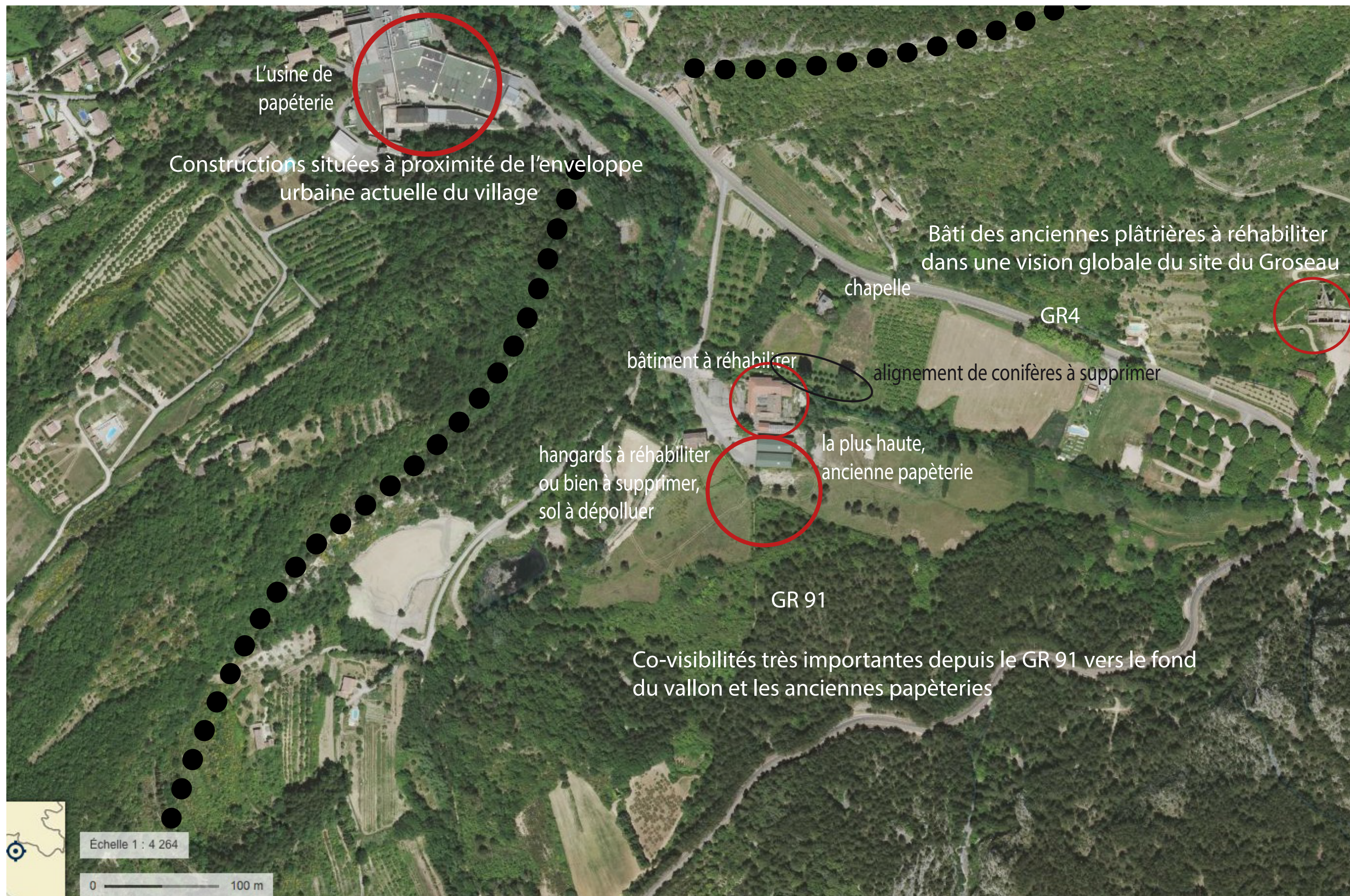
la plus haute,
ancienne papèterie

GR 91

Co-visibilités très importantes depuis le GR 91 vers le fond
du vallon et les anciennes papèteries

Échelle 1 : 4 264

0 100 m





Le projet proposé dans le périmètre de propriété des anciennes papeteries s'inscrit dans l'entière-
té du périmètre sans prendre en compte les potentialités de ce site ci-dessus exprimées. En effet,
l'équilibre entre nature et construction à l'est des crêtes (proche de la chapelle) est fragilisé par la
densité des constructions au regard de la densité actuelle et des qualités «d'espace de nature et de
biodiversité», de site classé et de cohérence paysagère. À l'ouest des crêtes, même si les construc-
tions sont hors du périmètre de l'enveloppe urbaine actuelle, elles sont denses mais pourraient
entraîner une compacité à diffuser vers le village pour aller dans le sens du Grenelle de l'Environ-
nement et de la loi ALUR : reconstruire la ville sur la ville et limiter l'étalement urbain en restant
dans la zone urbanisée.

horizons
PAYSAGE



HORIZONS • ATELIER DE PAYSAGE URBANISME ET AMÉNAGEMENT • VALOUSE • MARSEILLE

www.horizons-paysages.fr

61 BOULEVARD BOMPARD • 13007 MARSEILLE • TEL +33 491 463 860 • FAX +33 9 56 34 45 59 SIRET : 380 963 785 00080

Siège social : Le Colombier - 26 110 VALOUSE • tél +33 951 344 559 - fax +33 9 56 34 45 59
SIRET : 380 963 785 00098 • URSSAF : 130 361 032 31 86 • APE : 7111 Z
TVA INTRACOMmunautaire : FR 22 380963785
contact@horizons-paysages.fr